

Réforme du Ferroviaire

L'UNSA reçue par l'Exécutif

L'UNSA-Ferroviaire, en signant l'accord dit de « modernisation sociale » le 13 juin 2014 avec le Secrétaire d'Etat aux transports à la veille d'une grève reconductible, souhaite imposer sa vision d'un modèle de dialogue social constructif et positif pour l'ensemble des salariés, tout en préservant la santé et viabilité de l'Entreprise. Ce nouveau souffle de dialogue social doit se concrétiser par :

- L'affirmation d'une politique « contractuelle » renforcée : c'est-à-dire une politique sociale caractérisée par plus d'accords collectifs et de meilleure qualité, seul moyen de garantir la cohérence sociale entre les 3 EPIC, sur la base de 15 accords existants.
- L'instauration systématique d'un comité de pilotage pour chaque accord : plutôt que du suivi, ce Co-pilotage avec les O.S. signataires leur donne un rôle majeur et renforce la mise en œuvre des engagements contenus dans les accords.
- Le maintien puis l'amélioration des droits existants : c'est-à-dire pas de moins-disant social entre l'avant et l'après-réforme, en y intégrant notamment les droits acquis par les agents ex-RFF.

L'UNSA dit : STOP (and GO?)



Aujourd'hui, le Groupe Public Ferroviaire SNCF refuse de s'engager clairement sur ce renouveau du dialogue social et laisse ouvertement la place "au blocage et à l'obstruction" via l'Organisation Syndicale majoritaire. Pourtant, Gouvernement et SNCF, main dans la main, étaient bien contents de trouver en juin 2014 une organisation syndicale responsable, soucieuse de régler les problèmes par le dialogue.

Oui, ils étaient bien contents de trouver l'UNSA, bientôt rejointe par la CFDT, pour limiter les effets d'une grève trop longue, néfaste à leur image, impopulaire et inutile. **Maintenant, à eux de respecter leurs engagements !**



L'UNSA-Ferroviaire a écrit le 16 juillet au Secrétaire d'Etat aux Transports. Avant toute finalisation d'un nouvel accord, l'UNSA fixe comme préalable le respect intégral de l'accord de modernisation du dialogue social du 13 juin 2014 !

En réponse, L'UNSA-Ferroviaire est reçue le 23 juillet au Ministère des Transports ainsi qu'à l'Élysée. La SNCF, par son DRH M. AMBROSINI, recevra également l'UNSA fin juillet.

Juillet-Août 2015



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org

Le syndicalisme en positif !



Union Nationale des Syndicats Autonomes

M. Alain VIDALIES
Secrétaire d'État aux Transports
Hôtel de Roquelaure
246, Bd St Germain
75007 PARIS

Paris, le 16 juillet 2015

Objet : *Réforme du ferroviaire – Mise en œuvre des accords de modernisation du 13 juin 2014.*

Monsieur le Ministre,

En signant les accords de modernisation sociale le 13 juin 2014 avec votre prédécesseur Frédéric CUVILLIER, l'UNSA-Ferroviaire comptait ouvrir la voie à une nouvelle dynamique sociale basée sur une politique contractuelle construite en coresponsabilité avec les partenaires sociaux adhérents à cette démarche.

En outre, l'UNSA-Ferroviaire est particulièrement attachée à la formalisation d'un « contrat cadre » Etat/SNCF, assurant la cohérence économique et sociale ainsi que l'unité stratégique, industrielle et économique entre les contrats de performance SNCF RESEAU et SNCF MOBILITES conformément à l'accord de modernisation signé le 13 juin 2014 qui engage le Gouvernement.

La qualité du dialogue social, la recherche, contenue en germe dans ces accords, d'une rupture innovante dans la façon de conduire le dialogue social sur le fond et sur la forme, au sein d'une SNCF devenue GPF, devaient ainsi logiquement caractériser les négociations historiques qui allaient débiter.

En ne s'inscrivant pas dans la grève diligentée par des Organisation Syndicales peu constructives, l'UNSA-Ferroviaire a pris ses responsabilités.

L'UNSA écrit au Secrétaire d'Etat



*Aujourd'hui, plus d'un an après son engagement clair, l'UNSA-Ferroviaire ne voit pas l'amélioration du niveau de dialogue social promis, et s'impatiente.
Force est de constater que le point 6 de ces accords de modernisation n'a pas été engagé alors qu'il est bien évidemment crucial en période de négociations tous azimuts.*

A de multiples reprises et depuis l'engagement des travaux de convergence des normes, sociales RFF / SNCF, l'UNSA-Ferroviaire a énoncé au GPF ce qu'elle considèrerait comme les préalables à toutes négociations faites dans le cadre de la réforme, en droite ligne de l'esprit des accords du 13 juin 2014, et dont la réunion des « états généraux du dialogue social » aurait dû constituer la base, à savoir :

- 1) Pas de moins-disant social avec prise en compte des droits existants côté ex-RFF.*
- 2) Engagement sans équivoque du GPF en faveur d'une politique contractuelle affirmée par la renégociation d'accords existants et la négociation de nouveaux accords collectifs (correspondant à minima à 15 accords collectifs en vigueur de part et d'autre).*
- 3) Pilotage conjoint des accords entre GPF et signataires.*

Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'attitude des négociateurs de la Direction du GPF n'est aujourd'hui pas conforme aux engagements pris par votre prédécesseur.

En conséquence, et hormis l'accord Egalité Mixité soumis à signature dans la précipitation, l'UNSA-Ferroviaire a décidé de ne plus engager sa signature sur aucun des textes qui lui seraient soumis tant qu'elle n'aura pas d'engagement du GPF et de la tutelle sur les préalables qui sont les siens.

De même, elle rappelle que la loi du 4 août 2014 portant réforme du ferroviaire ne comporte aucune orientation susceptible d'entraîner de modifications statutaires au-delà de la seule mise en conformité avec le nouveau découpage juridique du GPF, et refuse de participer à toute discussion relative au Statut sur les sujets non indispensables à la bonne mise en œuvre de ladite loi.

Vous l'aurez compris : l'UNSA-Ferroviaire ne souhaite pas la rupture du dialogue social. Bien au contraire, il s'agit pour elle de faire respecter des accords conclus au plus haut niveau de l'Etat, en période de tension majeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.



Roger DILLENSEGER
Secrétaire Général Adjoint.

UNSA Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org



unsa-ferroviaire.org

L'UNSA écrit au Secrétaire d'Etat



Cotisations UNSA-Ferroviaire 2015

déductibles des impôts à 66%



<i>Adhérents</i>	<i>Cotisation Annuelle</i>	<i>Cotisation mensuelle Après réduction d'impôt</i>
A B / TA	89,00 €	2,58 €
C / TB1	93,00 €	2,67 €
D1 / TB2	100,00 €	2,83 €
D2 / TB3	110,00 €	3,17 €
E1	110,00 €	3,17 €
E2	126,00 €	3,58 €
F1	137,00 €	3,92 €
F2	155,00 €	4,42 €
G1	166,00 €	4,75 €
G2	182,00 €	5,17 €
H1	195,00 €	5,58 €
H2	214,00 €	6,08 €
CS	230,00 €	6,58 €
Actifs PS 25 et conventions collectives		
Exécution	89,00 €	2,58 €
Maitrise	110,00 €	3,17 €
Cadre A	140,00 €	4,00 €
Cadre B	180,00 €	5,17 €
RETRAITES		
Retraités	44,00 €	1,25 €
Veuves / veufs	20,00 €	0,58 €

UNSA
ferroviaire

Harcèlement

Application Respect du Statut

Contrat de travail

HOTLINE JURIDIQUE

Congés

Risques psycho-sociaux

Réservée aux adhérents
UNSA-Ferroviaire

Contactez votre syndicat UNSA-Ferroviaire de proximité

www.unsa-ferroviaire.org

... déductibles des impôts à 66%